

## Les Cahiers de droit



RENÉ CÔTÉ ET RENÉ LAPERRIÈRE, *La vie privée sous surveillance : la protection des renseignements personnels en droit québécois et comparé*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1994, 303 p., ISBN 2-89073-945-7.

Mireille D. Castelli

Volume 36, Number 3, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043350ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043350ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

### ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this review

Castelli, M. D. (1995). Review of [RENÉ CÔTÉ ET RENÉ LAPERRIÈRE, *La vie privée sous surveillance : la protection des renseignements personnels en droit québécois et comparé*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1994, 303 p., ISBN 2-89073-945-7.] *Les Cahiers de droit*, 36(3), 745–746.  
<https://doi.org/10.7202/043350ar>

## Chronique bibliographique

---

RENÉ CÔTÉ ET RENÉ LAPERRIÈRE, *La vie privée sous surveillance : la protection des renseignements personnels en droit québécois et comparé*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1994, 303 p., ISBN 2-89073-945-7.

L'ouvrage sous la direction de Côté et Laperrière réunit les textes présentés lors d'un colloque tenu en avril 1993 et une étude de M. René Laperrière sur la *Loi sur les renseignements personnels dans le secteur privé*. Ainsi que l'indique son titre, il fait état de problèmes relatifs à la question de la protection des renseignements personnels et de l'état du droit sur la question.

Le sujet est d'un intérêt incontestable à une époque où des empiètements de plus en plus marqués sur la vie privée sont rendus possibles par l'accumulation des données permise par les diverses sciences. Or cette accumulation se multiplie dans tous les domaines, tout en devenant toujours plus dangereuse en raison des échanges de renseignements et de leur mise en corrélation.

Ainsi, le début de la première partie brosse, dans les trois premières études présentées par Diane Demers, Georges LeBel et Carole Wallace, un tableau impressionnant quant au nombre et à l'importance des données obtenues, emmagasinées et éventuellement transmises en faisant état des situations — généralement liées au développement des possibilités techniques et des connaissances scientifiques — susceptibles de permettre l'accumulation et la diffusion de renseignements personnels sans que l'on en soit généralement conscient. Si toutefois, on le conçoit encore aisément pour l'information génétique, laquelle peut divulguer de nombreux

renseignements sur la personne, elle est certainement moins évidente pour la géomatique, soit la « systématisation du traitement de l'information à partir d'un critère de repérage unique [...] constitué par la référence au lieu géographique où intervient le phénomène » (p. 31).

Dans la partie traitant « De la protection des renseignements personnels à l'évaluation publique des systèmes d'information », Carole Wallace met largement en évidence les dangers que chacun d'entre nous court par les accumulations prévues dans les systèmes publiques de rassemblement de données pour motif d'amélioration de gestion : nombre, importance et gravité des renseignements cumulés, irréalité de la prétendue confidentialité ; conséquences directes et indirectes tant sur les usagers des services que sur les dispensateurs de soins, etc.

Toutefois, et malgré l'importance des atteintes potentielles par l'État lui-même — dont rien n'est dit quant à la protection accordée —, l'essentiel du contenu du livre traite de la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, et principalement de la nouvelle *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, puisque sur les 256 pages des diverses études présentées, environ 175 sont consacrées à cette loi.

Ainsi, dans les deux études suivantes, on se penche sur la nouvelle loi : celle de René Laperrière, ayant pour titre « La protection des renseignements personnels dans le secteur privé et la loi québécoise de 1993 », évoque à grands traits les dangers découlant tant de l'accumulation des données dans le secteur privé, de la confusion entre secteur privé

et secteur public et de la confusion des finalités que du commerce des données personnelles et du consentement avant de dégager les grandes caractéristiques de cette loi, et surtout les insuffisances de la protection qu'elle accorde.

D'après Pauline Roy, dans son article intitulé « La loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, un acte de foi dans les vertus de l'auto-réglementation », la loi s'inscrit dans le processus de réforme du Code civil, formant avec lui un corpus juridique révélateur de bons sentiments. Mais quoique qu'il consacre de grands principes, ce corpus n'offre, en fait, qu'une protection limitée. Les mesures mises en place ont un caractère trop vague et les contrôles institués lui semblent aléatoires. L'ensemble constitue surtout à ses yeux une formule primaire d'autoréglementation : les contrôles, ceux notamment de la Commission d'accès à l'information, tout en se voyant conférer des fonctions principalement curatives, seront sans prise réelle sur la réalité vu l'absence de normes de conduite et de règles précises.

L'étude d'André Vitalis, qui clôture la première partie, porte sur la protection des renseignements personnels en France et en Europe. L'auteur fait l'historique de l'institution des contrôles normatifs avant de présenter la mise en œuvre des normes et l'éthique qui vient compléter ces normes. L'intérêt de son étude réside dans la présentation de pistes de solution et d'écueils à éviter.

La deuxième partie consiste en une étude de la récente *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, ainsi que l'indique la fin de son titre : « Commentaire et guide d'interprétation ». Une étude approfondie est faite de la loi, pour dégager aussi bien la portée des règles édictées et les problèmes d'interprétation posés par certains articles que les lacunes laissées par les textes quant à la protection accordée. Cette partie a donc un intérêt pratique direct et évident.

Cet ouvrage, qui constitue une suite des études présentées dans le livre du Groupe

de recherche informatique et droit (GRID), *L'identité piratée*, se situe dans l'axe d'une préoccupation importante de notre époque, comme en témoigne le fait que plusieurs livres étroitement rattachés à l'un ou l'autre des sujets abordés ici viennent d'être publiés<sup>1</sup>.

Mireille D. CASTELLI  
Université Laval

MARIE-ANDRÉE MIQUELON, *Pourquoi préparer un mandat?*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1995, 54 p., ISBN 2-89127-319-2.

Dans notre société moderne, où le stress est prédominant, les éléments susceptibles de causer l'inaptitude d'une personne sont très nombreux. On n'a qu'à penser à tous les accidents d'automobile, aux cancers découverts trop tard et aux dépressions profondes qui affectent de plus en plus de gens. C'est pourquoi il est utile de rédiger, alors que l'on est en pleine possession de toutes ses facultés, un mandat en prévision de l'inaptitude. C'est ce sujet qu'aborde M<sup>e</sup> Miquelon dans son ouvrage intitulé *Pourquoi préparer un mandat?* Son ouvrage se divise en quatre parties. La première traite du mandat en prévision de l'inaptitude. On en donne tout d'abord une définition très simple : « un document écrit dans lequel vous consignez vos volontés quant à l'administration de vos biens et à la protection de votre personne » (p. 3). Le mandat peut aussi ne porter que sur l'un des deux thèmes. On trouve également dans la première partie l'explication des notions de validité et de contenu du mandat ainsi que la procédure à suivre si le mandat n'est pas clair.

1. J.Y. BRIÈRE et J.P. VILLAGE, *La protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, Farham, CCH/FM Canadien Limited, 1995; S. GOSSELIN, *La protection des renseignements personnels : tout ce que l'employeur doit savoir*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995; enfin celui de M. HIRTLE, *Le dépistage génétique des nouveau-nés : aspects juridiques et applications*, coll. « Minerve », Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1994, qui se rattache au problème soulevé dans l'article de Diane Demers à propos de l'information génétique.